

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat avec l'A'urba - Convention cadre - Avenant de prolongation -
Subvention 2015 - Autorisation - Approbation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0846 du 26 novembre 2010, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une nouvelle convention cadre entre notre Etablissement public et l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aménagement (A'urba).

Celle-ci confirme le principe d'une subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant est arrêté en décembre de l'exercice précédent, en considération du programme de travail multipartenarial, du budget adopté et du plan de financement à moyen terme (PMT), tels que validés au préalable par l'Assemblée générale de l'A'urba.

La convention cadre signée entre la Communauté urbaine et l'A'urba prévoyait une durée de 4 ans soit de 2011 à 2014. Une nouvelle convention cadre devrait être passée avec l'A'urba.

Cependant, compte tenu du travail que l'A'urba va mener sur l'année 2015 pour définir son projet d'agence pour la période 2016/2018, il vous est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la convention cadre par un avenant et de passer une convention particulière pour l'année 2015.

En effet en 2011, l'agence a écrit son projet associatif pour porter sur la période 2011-2015 une triple ambition : refonder le programme de travail de l'A'urba en fonction des attentes de ses partenaires et des mutations socio-économiques des territoires, réinventer les formes de partenariat qui renforcent l'agence comme outil efficace et légitime d'aide à la décision et au débat public, mettre en place les dispositifs techniques et organisationnels aptes à garantir des conditions de travail attractives et fructueuses.

L'agence arrive, en 2015, à l'échéance de ce projet. Un premier travail d'évaluation a commencé en 2014. Autocritique, il aura permis de mesurer le niveau de pertinence et de réalisation des orientations et actions inscrites. Une fois finalisé, il servira à son tour de base pour définir les orientations à prendre pour les cinq années à venir (2016-2020).

Ce travail de réflexion stratégique se poursuivra sur le premier semestre 2015. Il fera, comme en 2011, l'objet d'échange et de validation de la part de l'ensemble des partenaires. Ce futur projet devra recevoir l'approbation de l'assemblée générale de l'agence. Il

permettra de dégager les valeurs historiques et actuelles portées par l'agence et de déterminer les objectifs qu'elle se donne pour les cinq ans à venir, au regard notamment des attentes de ses membres.

Pour construire le projet le plus ambitieux possible, elle a besoin du soutien de ses partenaires. A ce titre, l'engagement conventionnel de La Cub devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015 se doit de porter sur la même période.

Une nouvelle convention cadre sera soumise à l'approbation du Conseil de Bordeaux Métropole au 4^{ème} trimestre 2015, dont la durée sera calée sur celle du projet d'agence de l'A'urba dans un souci de cohérence.

Le programme de travail multipartenarial pour l'année 2014 comportait six grands axes d'intervention :

- la connaissance du territoire,
- les stratégies territoriales et l'articulation des politiques publiques,
- les procédures de planification et de programmation urbaine,
- les démarches nouvelles appliquées à l'urbanisme, Cub 2030,
- prospective et rétrospective,
- conseil et expertise auprès des partenaires.

Sur l'année 2014, l'Agence s'est mobilisée sur l'ensemble des activités contenues dans les axes de travail listés ci-dessus.

Le programme de travail 2015 portera sur les actions suivantes :

- Connaissance du territoire : poursuite des missions sur les observatoires partenariaux (mobilités et rythmes de vie, activité économique et de l'emploi, habitat et modes de vie), tenue de conférences partenariales, mise à jour de l'information géographique numérique, poursuite de la communication du travail de l'Agence et de la diffusion d'une culture urbaine locale ;
- Stratégies territoriales et articulation des politiques publiques : accompagnement des collectivités et des maîtres d'ouvrage dans le suivi et la programmation de ces grands espaces, appui à la mise en œuvre des concepts développés dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglomération bordelaise et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), approfondissement des réflexions menées sur les thèmes de la mobilité et de l'aménagement, poursuite des démarches engagées sur les équipements et services à l'échelle métropolitaine, travail sur les interactions territoriales entre les territoires, proposition d'accompagner Bordeaux Métropole dans le domaine de la politique de la ville : analyse de données et mise en œuvre des actions relatives à l'habitat et à l'économie développées dans le cadre du PLU3.1 ;
- Procédures de planification et de programmation urbaine : modification du SCOT suite à son changement de périmètre et appui à l'élaboration des documents nécessaires à l'arrêt du projet et à sa mise en application ;

- Démarches nouvelles appliquées à l'urbanisme : poursuite des travaux déjà engagés dans le domaine de la planification énergétique dans le cadre des objectifs fixés par le PCET (plan climat-énergie territorial), collaboration avec ERDF (électricité réseau distribution de France) dans le cadre d'une politique globale de maîtrise des dépenses en électricité, poursuite de l'étude rocade en 2030 engagée en 2012, poursuite des réflexions menées sur les zones humides (thématique eau et aménagement) et démarrage d'études sur deux thématiques nouvelles : la santé environnementale et la stimulation des sens dans la ville ;
- Prospective et rétrospective : poursuite de réflexions déjà engagées en identifiant les moyens de les mettre en œuvre : Grenelle des mobilités, « 50 000 logements », « 55 000 ha de nature », conditions nécessaires pour créer 100 000 emplois d'ici 2030, renouvellement de la production des espaces publics ;
- Conseil et expertise auprès des partenaires.

Compte tenu du contexte financier constraint et de la nécessité pour notre Etablissement de préserver ses marges de manœuvre, il vous est proposé d'arrêter le montant de la subvention que Bordeaux Métropole versera à l'A'urba à 4 865 270 € (baisse d'environ 5%).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.121-3 du code de l'urbanisme prévoyant la possibilité de créer des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme »,

VU la délibération n°2010/0846 du 26 novembre 2010 approuvant la signature d'une nouvelle convention cadre entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'A'urba,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole, de confier des activités à l'agence d'urbanisme A'urba telles que ressortant du programme de travail ci annexé,

DECIDE

Article 1: l'avenant à la convention cadre est approuvé.

Article 2: le montant de la subvention à l'A'urba pour l'exercice 2015 est arrêté à 4 865 270€.

Article 3 : la convention particulière pour l'année 2015 est approuvée.

Article 4: Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention cadre ainsi que la convention particulière ci annexés fixant les conditions de versement de ladite subvention.

Article 5: la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au BP 2015, Chap 65, art.6574, Fonction 824.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

3 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2015

M. MICHEL DUCHENE